N° 626. MERCREDI 5 FÉVRIER 1862. 6me année.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 » francs par an. » » 14 » » six mois. » » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITTE, BULLIER et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITTE, BULLIER et Cie, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX

4 février 1862.

BULLETIN POLITIQUE.

La discussion de l'Adresse au Luxembourg commencera demain ou après-demain ; le prince Napoléon prendra, dit-on, la parole, sur les affaires extérieures.

Malgré leur importance, les préoccupations intérieures ne détournent point l'attention des affaires du dehors, qui prennent, depuis quelques jours, un caractère très grave. Ainsi, sans parler de l'expédition mexicaine, annoncée comme beaucoup plus importante qu'il ne semblait dans l'origine, on a des nouvelles d'Autriche, d'Italie, de Turquie même, qui sont loin d'être rassurantes. Il paraît hors de doute qu'une expédition en Dalmatie est concertée entre Garibaldi et le parti révolutionnaire de ces contrées. L'Autriche indépendamment de ses préparatifs de ce côté, ne cesse d'armer dans le quadrilatère ; quant aux protestations pacifiques venues de Turin et de Vienne, on sait le cas qu'il faut en faire.

La Vénétie traverse une crise monétaire qui atteint surtout les classes laborieuses. Le billon autrichien, démonetisé en Lombardie par suite de l'annexion, a été importé en Vénétie par quantités énormes. De là une dépréciation considérable et le bruit qu'on allait créer une nouvelle monnaie de cuivre. L'administration a dû recourir à la mesure du cours forcé. Des désordres ont eu lieu à Vérone et à Mantoue, sans caractère politique pour le moment. Mais la *Presse* de Vienne exprime la crainte que le mécontentement et l'inquiétude populaires ne soient exploités par les ennemis de l'Autriche.

Une dépêche de Buenos-Ayres, qu'on lira plus loin, annonce la défaite définitive d'Urquiza et son prochain départ pour l'Europe.

J. REBOUX.

Moniteur du 3 février.

PARTIE OFFICIELLE.

(*Exécution de l'article 26 de la loi du 26 mai 1819*).

Par un arrêt de la cour impériale de Montpellier du 6 janvier 1862, devenu définitif, le sieur Fortuné Henry, rédacteur-gérant du journal *le Panurge*, imprimé et publié à Carcassonne, déclaré coupable d'avoir tourné en dérision la religion catholique, dans un article intitulé *Un pèlerinage*, publié dans deux numéros dudit journal, portant la date des 22 et 29 septembre 1861 commençant ainsi : « *Beati pauperes spiritu*. O bonne ville de Limoux... » et finissant par ceux-ci : « Signe d'un tempérament rageur, » a été condamné à 3 mois d'emprisonnement, à 300 fr. d'amende et aux frais, par application des articles 1er de la loi du 25 mars 1822, 1er de la loi du 17 mai 1819, 194 du code d'instruction criminelle et 52 du code pénal.

Discussion à la chambre des représentants de Belgique

Sur le projet de traité de commerce avec l'Angleterre.

Une discussion a eu lieu à la Chambre des représentants de Belgique, dans la séance du 24 janvier, sur le projet de traité de commerce avec l'Angleterre. Il s'agissait d'une pétition des industriels de Gand et de Bruxelles, qui présentaient des observations à ce sujet. La pétition a été fortement appuyée par divers membres, et, conformément aux conclusions de la commission, elle a été renvoyée au ministre des finances.

Voici le compte-rendu de cette discussion donné par le *Journal de Bruxelles :*

M. VANDERDONKT fait un rapport sur une pétition d'industriels de Gand et de Bruxelles qui présentent des observations au sujet du traité de commerce à conclure avec l'Angleterre.

La commission conclut au renvoi de la pétition à M. le ministre des finances.

M. KERVYN DE VOLKAERSBEKE. Je propose de renvoyer également la pétition à la section centrale qui sera chargée de l'examen du traité de commerce avec l'Angleterre.

M. LE PRÉSIDENT. Cette section centrale n'existe pas.

M. KERVYN DE VOLKAERSBEKE. Je propose alors le dépôt sur le bureau pendant la discussion.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Il n'y a pas de discussion, puisqu'il n'y a pas de projet déposé.

M. KERVYN DE VOLKAERSBEKE. En ce cas, je renouvellerai mon observation en temps opportun.

M. MAGHERMAN n'est partisan ni de la protection exagérée ni de la liberté commerciale absolue ; il désire qu'on procède à un abaissement progressif des droits de douane.

M. H. DUMORTIER engage le gouvernement à s'enquérir si toutes les démonstrations, les pétitions et les articles de journaux émanent bien de défenseurs des intérêts généraux. Il désire savoir si les négociations avec l'Angleterre sont suspendues.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Elles ne sont pas suspendues ; elles ont seulement ralenties pendant quelque temps.

M. JAMAR croit qu'il est dangereux d'attribuer au gouvernement le pouvoir, soit d'augmenter le travail national, soit de diminuer le prix des subsistances, dangereux surtout d'attribuer au traité avec l'Angleterre plus d'influence qu'il n'en peut avoir.

M. B. DUMORTIER. *Je suis d'avis qu'il n'est jamais dangereux de dire la vérité au peuple quand on ne veut pas faire le mal. Allez à Roubaix, à Lille, et demandez dans quelle situation se trouve l'industrie.*

Un membre à gauche. Et l'Angleterre ?

M. DUMORTIER. L'Angleterre ne souffre que depuis le manquement du coton, tandis que *l'industrie française souffrait avant la guerre d'Amérique, depuis que l'on craignait de voir les fabricants anglais inonder le marché français. Jamais une nation sur le continent ne pourra lutter avec les manufactures anglaises.*

L'Angleterre a des colonies, elle a une marine, tandis que vous n'avez plus de vaisseaux, et vous avez ruiné le port d'Anvers, dont vous avez fait un port de cabotage. Vous transformez le pays en un pays de commissionnaires.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Nous avons aussi ruiné l'agriculture ?

M. B. DUMORTIER. Vous ne l'avez ni ruinée ni enrichie. Elle marche bien sans vous.

M. DE RENESSE émet le vœu que le gouvernement présente bientôt le projet de traité avec l'Angleterre.

M. SABATIER se rallie à ce vœu. Il déclare que si le gouvernement était disposé, non à réduire, mais à supprimer les droits, l'industrie du fer n'y mettrait aucun obstacle. J'engage, dit-il, l'industrie du coton à faire la même déclaration ; quand nous discuterons le traité avec l'Angleterre, je démontrerai que l'industrie cotonnière jouit à Gand d'une protection de 60 à à 75 °/o.

M. B. DUMORTIER. L'honorable membre parle de la forgerie belge mais non de la fonte de moulage, qui ne pourrait soutenir la concurrence anglaise. C'est une erreur de prétendre que l'industrie du coton jouit d'une protection de 75 °/o.

M. TACK est d'avis que l'art. 49 ne peut être supprimé que par une loi, il engage le gouvernement à ne prendre aucune décision à ce sujet, avant d'avoir consulté la Chambre.

M. DE RONGÉ pense que les filatures belges ne pourraient soutenir la lutte avec l'Angleterre ; il s'en rapporte à la sagesse du gouvernement ; il ne s'agit point pour lui d'une discussion de théories, mais d'une question d'humanité.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Le système du gouvernement consiste à s'appliquer, moyennant des compensations, les principes du traité avec la France.

Les discussions anticipées ont un inconvénient : elles fournissent des armes aux pays avec lesquels on négocie. C'est pourquoi je m'abstiens d'entrer au fond de la question.

M. COPPENS BOVE conteste que la protection accordée à l'industrie cotonnière soit de 75 °/o.

Les conclusions de la commission sont mises aux voies et adoptées.

Pour extrait : J. REBOUX.

Tribunaux.

Un voyageur de commerce, le sieur P..., avait été condamné par le tribunal de Lyon à 50 francs d'amende pour avoir tenu des propos obscènes à deux jeunes dames en chemin de fer, les avoir injuriées et avoir chanté des chansons de la même nature que ses propos.

Sur l'appel *à minimâ* formé par le procureur-général, la Cour a condamné par défaut le sieur P..., le 22 janvier courant, à la peine d'un mois de prison, tout en maintenant l'amende prononcée par le tribunal.

On lit dans *la Gironde :*

« Il résulte de nos renseignements, qui sont, au reste, confirmés par ceux que nous trouvons dans le *Courrier du Centre*, que, lundi 3 février, la question soulevée par l'incident du 27 décembre, au tribunal de Périgueux, aura une solution.

» M. Jules Favre et M. le président Saint-Espès-Lescot se sont mis d'accord, en présence du garde des sceaux, et il a été convenu que M. le président exprimerait en audience solennelle ses régrets aux avocats.

» Après cette démarche, Me Jules Favre n'aura plus de motifs pour retarder sa plaidoirie au sujet de l'affaire relative au mariage des prêtres, affaire qui est pendante devant le tribunal de Périgueux. Les débats seront immédiatement commencés. »

Le rédacteur du journal *Le Gutenberg* vient de recevoir une assignation à comparaître en police correctionnelle pour contravention au décret de 1852.

Le courage et le talent déployés par M. le rédacteur du *Gutenberg*, pour la défense des intérêts et des droits de la typographie, lui ont valu depuis longtemps les manifestations les plus honorables.

Les améliorations provoquées par M. Villet-Collignon, avec une hardiesse et un dévouement bien rares, à l'époque ou nous vivons, justifient l'intérêt sympathique dont cet honorable écrivain est aujourd'hui l'objet de la part de toute l'imprimerie en France.

J. REBOUX.

Décidément, les journaux officieux sont mal inspirés dans la campagne qu'ils ont entreprise en faveur du traité de commerce.

Ils répètent chaque jour, dans leurs savantes et consciencieuses argumentations, que l'Angleterre souffre en ce moment beaucoup plus que la France, et que, par conséquent, la crise américaine est la seule cause qui paralyse les affaires.

Or, voici les démentis que donne à cette thèse le *Moniteur officiel* lui-même, dans ses correspondances de Londres :

« La réunion annuelle de la chambre » de commerce de Manchester a été tenue » hier.

» Tous les orateurs se sont accordés à » déclarer : *que le traité de commerce avec » la France a eu pour résultat d'amoindrir » considérablement les effets de cette crise ; — » pour certaines marchandises on a retrouvé » sur ce nouveau marché une partie de ce » qu'on avait perdu en Amérique, et de » grandes villes comme Bradfort et Bolton » n'ont été soutenues que par l'activité des » demandes françaises.*

» C'est là, a-t-on dit, une sérieuse reconnaissance que l'Angleterre devra au » gouvernement de l'Empereur, pour la » manière dont le traité de commerce a été » appliqué et un bien qui unit les deux » pays plus étroitement que jamais. Ces » sentiments se sont manifestés avec tant » de force, qu'on a ajouté un paragraphe à » la motion par laquelle le président a proposé de déclarer : que *le traité de commerce était la source des plus grands avantages pour les deux contrées.* »

(*Moniteur* du 2 février 1862.)

» M. Barnes a, jeudi soir, à Bolton » adressé un discours à ses commettants ; » il a fait un exposé lucide des principales » questions du jour. Il a démontré comment *le traité de commerce tant décrié, a » contre-balancé les pertes de notre commerce avec l'Amérique.* »

(*Moniteur* du 3 février 1862.)

Cela n'a pas besoin de commentaires.

J. REBOUX.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 5 FÉVRIER 1862.

— N° 5. —

L'EMPIRE DES CONVENANCES

OU

LES DEUX AMIS.

La connaissance qu'il avait acquise des secrets sentiments de son fils, loin de suspendre l'exécution du projet d'alliance entamée avec le marquis de Linancourt, avait donné une nouvelle activité à ses démarches. Les paroles étaient données respectivement, sauf toutefois une condition que la délicatesse du duc et sa tendresse pour Albert lui avaient suggérée. Il pensa qu'elle pouvait lui être utile auprès de celui-ci, et ce fut dans cette espérance qu'il le fit appeler un jour dans son cabinet : il commença par lui faire part, et presque en s'excusant, des termes où il en était avec le marquis, et que justifiaient les négociations qui avaient eu lieu avant le voyage de Saint-Céran. « Je ne me dissimule pas, ajouta-t-il, les obstacles qui s'élèvent en ce moment contre un projet formé cependant pour ton seul bonheur. Ces obstacles, ce n'est pas la force de l'autorité paternelle qui entend les lever ; j'attends tout de l'affection de mon fils et de la puissance du temps. J'ai donc prétexté des affaires dont la solution exigerait un délai de six mois. Je l'ai obtenu.... » A ce mot, un sourire mélancolique exprima la satisfaction d'Albert, qui néanmoins garda le silence. « Mais, ajouta le duc, j'espère à mon tour une marque de ta soumission.... de ta tendresse, dit-il en se reprenant. Albert ! promets-le moi, fais aussi quelque sacrifice pour ton père. — Qu'ordonnez-vous ? répondit son fils avec une inquiétude mêlée de respect. — Que tu voyages, que tu quittes Paris, que sous un autre ciel tu ailles chercher d'autres pensées.... — D'autres pensées ! dit Albert, d'autres pensées !.... » Puis s'arrêtant, comme s'il eût craint d'affliger son père : « Je suis prêt, dit-il, à vous obéir. J'ignore ce que peut produire le changement des lieux, dont vous espérez un effet si extraordinaire ; mais ce que je sais, ce que je sens, c'est qu'il ne m'est plus possible de supporter plus longtemps la vue de ceux que j'habite. Je dois, je veux partir. »

Cette détermination, à laquelle le duc était loin de s'attendre, adoucit pour lui la tristesse que lui donnait celle de son fils, et dont il ne doutait pas que son âge et surtout l'impérieuse nécessité ne finissent par triompher. Enchanté de ce succès, il alla l'annoncer à ses amis, qui apprirent aussi comme une heureuse nouvelle le prochain départ d'Albert, tant les circonstances avaient changé sinon les causes, du moins la nature de tous les intérêts !

Cependant les adieux d'Albert n'en furent que plus déchirants. Lorsqu'il vint faire sa dernière visite aux parents d'Henriette, il ne pouvait plus se déterminer à prendre congé d'eux. Il reportait ses regards avec attendrissement sur ces mêmes objets qui jusqu'alors avaient fait son supplice. Ils appartenaient à Henriette : c'était tout ce qui restait d'elle. Son imagination leur prêtait une sorte d'existence ; il leur adresait ses adieux. Son âme était comprise par d'Orgemont et sa femme, qui ne lui répondaient que par un officieux silence que paraissait leur imposer la crainte de le distraire de ses tristes méditations. Il fallut enfin se séparer, et dans ce moment s'évanouit ce courage affecté dont on s'était armé de part et d'autre ; Albert se précipita dans leurs bras, et des larmes, qu'il leur fut impossible de retenir, se mêlèrent aussitôt à leurs derniers embrassements.

Après l'effort dont il eut besoin pour supporter un si douloureux adieu, Albert disparut aux yeux de ses amis. Deux jours après, il était sur la route d'Italie.

Ce départ, objet de tous les désirs, fut bientôt celui de tous les regrets. La première fois que le duc de Saint-Céran revit ses amis depuis sa séparation d'avec Albert, une tristesse égale semblait annoncer que tous les trois avaient perdu un fils. Ils se livrèrent à l'expression d'une douleur d'autant plus pénible, qu'aucun d'eux n'osait en laisser soupçonner la véritable cause, et cependant, s'ils eussent été susceptibles d'un peu de réflexion, chacun d'eux eût deviné sans peine le secret qui lui était caché ; car enfin cette douleur si profonde n'était pas en proportion avec le motif avoué : une absence de six mois ! mais, attentifs à ne laisser rien transpirer de leurs mutuelles découvertes, ils bornèrent tous leurs soins à s'épargner des explications dont ils redoutaient les effets les uns pour les autres. Telle fut la situation dans laquelle les plaça un événement dont on n'avait pu calculer les résultats. On crut y apporter une heureuse diversion en rappelant Henriette ; et son retour, qui suivit de près le départ d'Albert, ne produisait que la triste certitude d'un mal désormais sans remède. Le duc surtout fut frappé de l'air de langueur et d'abattement qu'il remarqua pour la première fois sur les traits de cette jeune personne qu'il avait toujours vue animée d'une si aimable vivacité. Cette observation, son départ qu'il se rappelait avoir été si promptement décidé ; son retour, qui avait lieu précisément à l'instant où Albert s'absentait, ne tardèrent pas à l'éclairer. Tant de rapprochements ne pouvaient être un pur effet du hasard. Il devenait évident pour lui que d'Orgemont et sa femme connaissaient le secret qu'il croyait seul avoir découvert, et il était touché du mystère qu'ils lui en avaient fait, ainsi que des précautions que leur prudence leur avait dictées. Mais ce qu'il voyait aussi clairement, et ce dont il ne pouvait se rendre compte, c'est que leur fille partageait l'amour d'Albert ; cela lui était démontré, non-seulement par l'état où il la voyait, mais par une circonstance qu'il avait eu plusieurs fois l'occasion de remarquer. Avant l'arrivée d'Henriette, d'Orgemont et sa femme ramenaient sans cesse la conversation sur Albert ; à présent le nom n'était plus prononcé, surtout devant elle. En dernière analyse, il régnait dans la famille un air de contrainte et de réserve qui n'y avait jamais existé. Le duc aimait trop d'Orgemont pour n'être pas sensiblement affligé d'un changement dont son fils était la cause, et que, par cette raison, il se reprochait presque à lui-même. Quelquefois, et lorsqu'il comparait les services dont il était redevable à son ami au trouble que sa présence avait apporté parmi les êtres qui lui étaient les plus chers, il se surprenait à regretter que le hasard de la naissance le mît dans l'impossibilité de suivre les mouvements d'une trop juste reconnaissance. Il se disait que si les vertus seules pouvaient illustrer un nom, il n'y en aurait pas de plus honorable que celui de d'Orgemont ; mais bientôt il rejetait ces idées comme indignes de son rang, et se rattachait plus fortement que jamais à celles qu'il s'était habitué à regarder comme étant seules conformes à l'honneur.

C'est au milieu de ces combats, de ces réflexions, de ces tourments, que s'étaient déjà presque écoulés les six mois dont l'expiration devait amener le terme de l'absence d'Albert. Il est temps de revenir à lui.

Nous l'avons laissé se dirigeant vers l'Italie. Absorbé dans une rêverie profonde, il voyageait sans le savoir. Ses regards tombaient avec indifférence sur ce tableau d'objets toujours changeants et toujours inaperçus qui passait sans cesse devant lui. Rien ne pouvait attirer son attention. C'était en vain que le bon Dumont, le vieux valet de chambre de son père, et qui l'avait vu naître, s'efforçait, de temps en temps, de lui présenter quelque sujet de distraction. Placé sur le devant de la voiture, il se conformait aux ordres du duc et les exécutait littéralement, en ne perdant pas un moment Albert de vue. On ne lui avait pas confié le sujet de la tristesse dans laquelle était plongé son jeune maître ; mais le cœur d'un vieux serviteur devine et respecte les secrets qu'il ne doit pas avoir l'air de savoir : il évitait donc avec soin toute réflexion qui aurait pu